



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 31 janvier 2014

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de séance du 19/12/2013.
- Lotissement « Les Robiniers »
- Aliénation de terrains communaux.
- Renouvellement de contrat de travail.
- Financement FEADER /GAL.
- Contrat téléphonie.
- Convention Sté CERS/Carrefour RD165-RD65.
- Approbation des charges transférées 2013.
- Station d'épuration.
- Questions diverses.

Nombre de Conseillers en  
exercice : 10

(M<sup>me</sup> BELLEVILLE Michèle  
Démissionnaire le 12/07/13)

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**27/01/2014**

DATE DE  
L'AFFICHAGE :  
**27/01/2014**

Séance du conseil municipal du 31 janvier 2014 à 18h00

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

**Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.**

**Présents :** BOUSQUET Christian, BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FRAICHE Bernard, GARCIA Fabien, LAVAINÉ André, : Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** RODRIGUEZ Jean,

**Excusés :** GRANDJEAN Stéphanie

**Démissionnaire:** BELLEVILLE Michèle (12 juillet 2013)

**Procurations :**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h07, et propose de respecter l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 27 Janvier 2014. M. le Maire propose de nommer M. FRAICHE Bernard comme secrétaire de séance, et lui adjoint M. ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

• **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 Décembre 2013**

Les comptes rendus ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, M. le MAIRE propose d'approuver le Compte rendu du conseil Municipal du 19 Décembre 2013.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte rendu du conseil Municipal du 19 Décembre 2013.

• **Lotissement « Les Robiniers »**

M. le Maire retrace l'historique du contentieux qui oppose la Commune et M. DEN TOOM propriétaire des « Jardins de MONTBRUN », et informe le Conseil Municipal du délibéré de la cour d'appel de MONTPELLIER en date du 24 décembre 2013.

La cour d'appel confirme le jugement en première instance reconnaissant la servitude de passage pour l'accès au Lotissement communal « Les Robiniers ». Toutefois, la cour d'appel considère que la commune doit participer aux frais de voirie des « Jardins de Montbrun » à part égale du coût des travaux soit la somme de 82 350.00€.

La somme d'ûe devant être inscrite au budget 2014.

Le financement de ces dépenses sera assuré par la vente des terrains du futur lotissement.

M. le Maire informe que le produit de la vente des terrains du lotissement permettront de couvrir les frais de viabilisations et les dépenses, si les terrains sont mis à la vente à 75€/m<sup>2</sup>.

M. FRAICHE propose de relancer les anciens candidats intéressés par l'acquisition de parcelles.

A l'unanimité par 8 voix, le Conseil Municipal approuve cette proposition et délibère pour fixer le prix de vente des terrains à 75€/m<sup>2</sup>.

- **Aliénation de terrains communaux lieu dit la Bisto** (M. FRAICHE quitte la séance)

Considérant la décision du Conseil Municipal, en séance du 19 Décembre 2013,

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le sous seing privé avec M. ESPART Thomas et Mlle FRAICHE Floriane (lot B).

A l'unanimité par 7 voix, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à la vente d'une partie du terrain cadastré A 1402.

- **Contrat d'emploi à temps partiel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), dans le cadre des conditions d'embauches à temps partiel,

Vu le renouvellement des contrats CDD d'une durée de 17h30,

M. le Maire propose de renouveler le contrat de Mme ALBANO Muriel, à compter du 1 Janvier 2014, pour une durée de 1 an.

Par ailleurs, et vu l'indisponibilité pour arrêt de maladie de M. GABRILLARGUES, M. le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger le contrat de M. TUIL pour 1 mois supplémentaire.

A l'unanimité par 8 voix, le Conseil municipal approuve les propositions de M. le Maire pour le prolongement de ces 2 contrats, sous réserve de validation par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

- **Financement FEADER /GAL**

M.FRAICHE informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de restauration étoilée, la participation de 55 % sur les fonds Européens FEADER a été notifiée début Décembre, comme déjà précisé lors de la précédente séance du 19 décembre 2013.

Le 22 Janvier la convention de financement au titre du FEADER a été adressée par les services du GAL pour signature de M. le Maire.

- **Contrat Téléphonie**

Monsieur FRAICHE informe le Conseil Municipal que la commune rencontre des problèmes sur l'abonnement de la ligne des Ecoles, pour des retards de paiement, avec le fournisseur d'accès télécom SFR,

Considérant que cette situation devient récurrente, M. FRAICHE propose de contacter d'autre prestataire et demande à M. BOUSQUET, en tant que professionnel de la téléphonie, de prendre en charge ce dossier et d'étudier les possibilités envisageables.

- **Convention Sté CERS/Carrefour RD 165-RD65**

M. le Maire informe le conseil Municipal que la convention avec la Sté CERS, pour une contribution au financement des travaux d'amélioration du carrefour sera signée très prochainement. Le plan modificatif de l'aménagement a été transmis par M. CHESSARY et sera envoyé aux services routes du Conseil Général de l'AUDE, pour prise en charge.

- **Approbations des charges transférées CCRL-CM 2013**

VU la loi N° 99-5869 du 12/07/99, VU le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C, Monsieur le Maire rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui ont institué la Taxe Professionnelle Unique doivent verser aux communes membres, ou recevoir des communes membres, une attribution de compensation minorée des charges transférées qui sont assumées par la Communauté.

Il revient à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de l'EPCI, d'établir chaque année un rapport qui doit être approuvé par le Conseil Communautaire puis par les Conseils Municipaux des communes membres.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal

ADOpte à l'unanimité, le rapport portant sur les charges transférées 2013 tel que présenté en annexe ainsi que la libre fixation de l'attribution de compensation sur l'exercice 2013.

HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

### • Station d'épuration

Dans le cadre du suivi de la conformité de la station d'épuration, une réunion s'est tenue en présence des services de la DDTM et du Conseil général de l'Aude, en date du 20 Décembre 2013.

Vu la population actuelle, le dimensionnement et la capacité de la station d'épuration est suffisante.

L'administration a adopté le plan d'épandage présenté par la commune, il convient à compter de ce jour de réaliser des prélèvements plus fréquents à raison de 1 par mois, avec des volumes moins importants qu'actuellement. Cette nouvelle pratique améliorant le rendement de la station.

Toutefois, la Station est classée non conforme, au vu des rejets des effluents de cave viticole.

Pour lever l'arrêté de non-conformité, il convient d'organiser une réunion avec les propriétaires vinifiant en cave particulière, et le Président de la cave coopérative, pour supprimer tous rejets dans le réseau d'assainissement.

M. le Maire s'engage à prévoir cette réunion avec les propriétaires et la chambre d'agriculture.

La non-conformité de la station compromet le développement de l'urbanisation de la commune.

### • Questions diverses

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé à tous les élus par M. Christian LAPALU, maire de Ventenac-Minervois, concernant son interpellation des pouvoirs publics sur le devenir des platanes du canal du Midi, victimes d'un abattage massif.

Monsieur le Maire rappelle que le canal du midi, inscrit au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO en 1996 représente un parcours navigable de 241 km de Toulouse à l'étang de Thau.

Considérant l'atout majeur que représente le canal du Midi, vecteur économique et touristique dans notre département,

Considérant que l'abattage intensif des platanes tel qu'il est pratiqué (6ou 7 arbres abattus avant et après chaque arbre malade) pour un budget 2013 d'environ 6.3 millions d'Euros contre environ 400 000 Euros pour la replantation, est véritablement consternant.

Considérant que cet abattage constitue une catastrophe écologique et économique pour notre département,

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, et après en avoir délibéré,

VOTE Cette délibération à l'unanimité par 8 voix pour soutenir sans réserve aux démarches initiées par M. Christian LAPALU envers les pouvoirs publics.

La distribution des sacs d'ordures ménagères sera organisée les 03, 05, 07, 10 12 et 14 février 2014.

L'ordre du jour étant clos et, n'ayant plus de questions en suspens,

Monsieur le Maire clôture et lève la séance à 19 heures 40.